



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2020-19**

Objet :

**Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal
LE POUGET – VENDEMIAN**

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

08 JUIN 2020

DRCL - PLATEFORME

Date de la convocation : 18/05/2020
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 16

Votes	
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et le vingt-six mai à dix-huit heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, Salle socio-culturelle Les Condamines, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : ALVERGNE Brice, BARTHELEMY Laure, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CORIA Mathieu, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, FABRE Jean Michel, LAFON Alain, MANDON Eric, OULLIE Laurent, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, VALERO Fanny

Étaient absents : CLAVEL Inès, LEMARIE Joëlle, REKKAB Claude

M. CORIA Mathieu a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Syndicat Intercommunal LE POUGET – VENDEMIAN a été créé par arrêté préfectoral du 26 juillet 1966.

Après les élections municipales, il y a lieu d'élire les délégués de la Commune de LE POUGET, pour la durée du Conseil Municipal.

Il propose comme délégués :
Monsieur BARRAL Thibaut, Maire
Monsieur MANDON Eric
Monsieur CORIA Mathieu
Monsieur ALVERGNE Brice
Madame VALERO Fanny
Monsieur LAFON Alain

Il invite le Conseil à procéder à l'élection

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après l'élection**

DESIGNE les délégués proposés à la majorité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 26 mai 2020

Le Maire
Thibaut BARRAL

